



PREFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre 2016  
(sur les données 2015)

des sites préfectoraux de la région Hauts-de-France

(BEGES)

## SOMMAIRE

Cadre général :.....	3
1 - Description de la personne morale concernée.....	3
2 - Description des périmètres organisationnels retenus :.....	4
2.1 - Description des sources d'émission retenues	
2.2 - Les postes exclus du BEGES	
2.3 - Présentation des sites inclus dans le BEGES et de la méthodologie	
2.3.1 - Liste des sites inclus dans le BEGES	
2.3.2 - Méthodologie d'élaboration du BEGES	
3 - Année de reporting de l'exercice et année de référence.....	5
3.1 - Présentation des émissions de gaz à effet de serre par poste	
3.2 - Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en équivalent CO2.....	6
4 – La diffusion des BEGES.....	6
5 – Synthèse des actions mises en oeuvre.....	6

### **Cadre général :**

L'article L.229-25 du code de l'environnement, créé par l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, impose à l'État d'établir tous les 3 ans un Bilan de ses Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) ainsi qu'une synthèse des actions mises en oeuvre pour réduire ces émissions.

Cette démarche est confirmée par la loi de transition énergétique vers la croissance verte du 17 août 2015 qui fixe, au niveau national :

- de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030,
- de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050.

A noter que l'article R.229-50-1 du code de l'environnement, créé par l'article 7 du décret n°2015-1738 du 24 décembre 2015, instaure un dispositif de sanction pour absence de réalisation d'un BEGES avec le paiement d'une amende au plus égale à 1 500 €.

Cette réglementation s'applique à l'ensemble du territoire et implique les services centraux et déconcentrés.

Le BEGES est une méthode d'analyse qui sert à estimer les émissions directes et indirectes de 6 gaz à effet de serre (GES) de l'activité d'une structure, traduites en « tonnes équivalent CO2 ».

Contrairement à une valeur monétaire, l'indicateur CO2 est un indicateur constant qui décrit les activités réelles d'un site. Cela permet de cibler les postes les plus émetteurs et de constater les efforts réalisés au cours du temps.

Le BEGES permet également de quantifier les principaux leviers d'actions et de mettre en oeuvre une politique de réduction d'émissions, d'être en capacité d'estimer et d'anticiper les risques liés à la dépendance aux énergies fossiles et à l'évolution de leur coût.

En 2016, de nouveaux BEGES sont à conduire sur le périmètre du ministère de l'intérieur. L'objectif est de réaliser un comparatif des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux BEGES réalisés en 2013 (sur les données 2012) afin d'évaluer les progrès en termes de réduction de ces émissions et de poursuivre la démarche.

Les actions à mettre en oeuvre s'inscrivent dans une démarche de développement durable à court et moyen termes. Elles viseront à limiter l'impact des activités de l'ensemble des sites sur le réchauffement climatique et à maîtriser la dépendance des services à l'utilisation des matières fossiles.

### **1 – Description de la personne morale concernée**

Ministère de l'Intérieur - Préfecture de la Région Hauts de France dont le chef-lieu est la préfecture du Nord

Code SIREN : 17590001800011

Adresse : 12 rue Jean Sans Peur - CS 20003 – 59039 LILLE Cedex

#### **Description sommaire de l'activité :**

Les services préfectoraux effectuent de nombreuses missions notamment la délivrance des titres réglementaires, l'exercice du contrôle de légalité des actes des collectivités locales, l'organisation des élections et la mise en oeuvre de nombreuses politiques à caractère interministériel.

Le BEGES a été réalisé par la correspondante développement durable de la préfecture chef-lieu, préfecture du Nord, après une formation de deux jours sur le logiciel Bilan Carbone et deux jours sur la mise en oeuvre d'un plan d'action.

## **2 - Description des périmètres organisationnels retenus :**

### **2.1 - Description des sources d'émission retenues**

Le tableau ci-dessous synthétise les catégories et postes d'émissions retenus.

Catégorie d'émission	N°	Poste d'émission	Sources d'émission
Scope 1 : émissions directes de GES	1	Directes des sources fixes de combustion	Combustion de gaz et de fioul dans une chaudière fixe contrôlée par la préfecture
	2	Directes des sources mobiles à moteur	Déplacements des sources mobiles contrôlées par la préfecture telles que les véhicules de service ou de fonction
Scope 2 : émissions indirectes associées à l'énergie	6	Indirectes liées à la consommation d'électricité	Consommation électrique des sites induisant les sources d'émissions liées à la production de l'électricité, son transport et sa distribution
	7	Indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Consommation de vapeur, de chaleur ou de froid, des sites, induisant les sources d'émission liées à la production du fluide, son transport et sa distribution.

### **2.2 – Les postes exclus du BEGES**

Pour ce second exercice de BEGES, les postes d'émissions du SCOPE 3 : « autres émissions indirectes de GES » ont été exclus du champ d'étude. Conformément à l'article R.229-47 du code de l'environnement, le champ obligatoire se limite aux périmètres opérationnels 1 « Emissions directes de GES » et 2 « Emissions indirectes associées à l'énergie ».

Par ailleurs, les postes 3 « Emissions directes des procédés hors énergie » et 5 « Emissions issues de la biomasse (sols et forêts) » du SCOPE 1 ne sont pas pertinents au regard des activités de la préfecture et n'apparaissent donc pas dans les résultats finaux.

### **2.3 – Présentation des sites inclus dans le BEGES et de la méthodologie**

#### **2.3.1. – Liste des sites inclus dans le BEGES**

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'agents occupant les différents sites préfectoraux de la région Hauts-de-France en 2015, retenus pour le bilan.

Nom des sites	Effectifs 31/12/2015
Préfecture et sous-préfecture de l'Aisne	235
Préfecture et sous-préfecture du Nord	838
Préfecture et sous-préfecture de l'Oise	262
Préfecture et sous-préfecture du Pas-de-Calais	458
Préfecture et sous-préfecture de la Somme	283
TOTAL AGENTS	2 076

#### **2.3.2 – Méthodologie d'élaboration du BEGES**

Toutes les données brutes intégrées dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre sont des données réelles issues de relevés de consommation communiquées par le référent local de chaque préfecture de département. Les données de chaque site ont été enregistrées sous Excel 2000 dans les tableaux « Bilan\_Carbone\_V7.5 » puis exploitées dans les tableaux « Multisites\_V7.3.02 » pour obtenir le tableau synthétique et le graphique ci-après.

### 3 – Année de reporting de l'exercice et année de référence

Année de reporting : 2015 - Année de référence : 2016

L'année de reporting est l'année sur laquelle les données d'activités sont collectées pour établir le bilan d'émissions de GES. L'année de référence correspond à l'année du BEGES.

Année du prochain bilan : 2019

#### 3.1 – Présentation des émissions de gaz à effet de serre par poste

Les sites préfectoraux de la région Hauts de France ont émis 4 173 TeCO<sup>2</sup> en 2015.

Tableau synthétique des émissions directes (SCOPE 1) et indirectes (SCOPE 2)

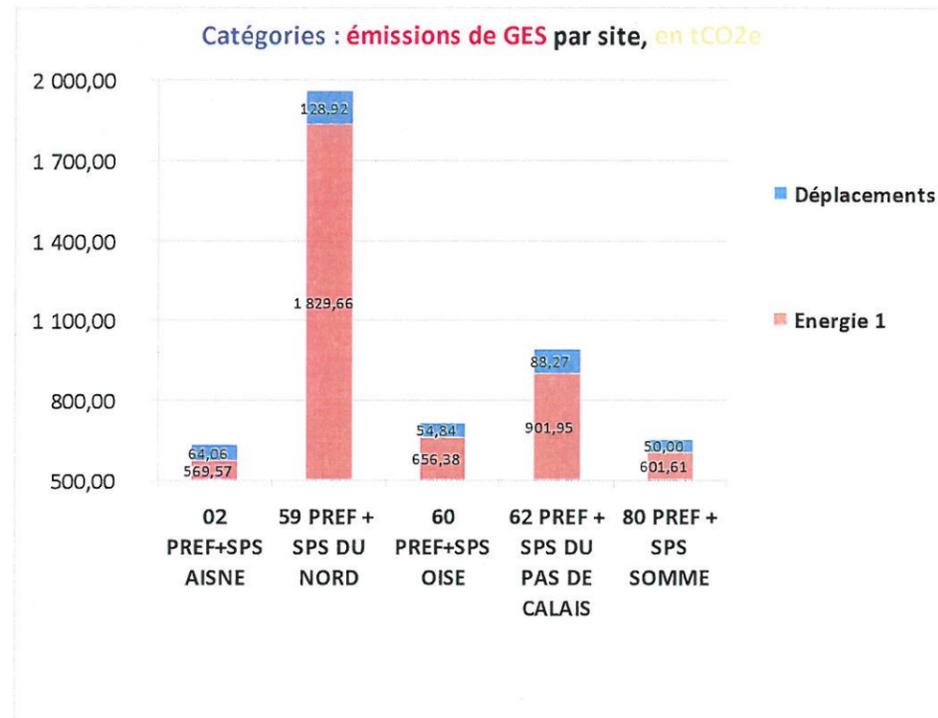
Catégories d'émissions	Postes d'émissions	Emissions GES en 2015 (en TeCO <sup>2</sup> )					CO2b
		CO2	CH4	N2O	Autre Gaz	Total*	
Emissions directes de GES	1 - sources fixes de combustion	2 272	6	25		2 302	
	2 -sources mobiles à moteur thermique	304		2		307	18
	Sous total	2 576	6	27	0	2 609	18
Emissions indirectes associées à l'énergie	6 - liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	341	0
	7 - liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	1 223	0
	Sous-total	0	0	0	0	1 564	0

\* l'infime différence constatée est due aux taux d'incertitudes

#### Représentations graphiques des émissions en TeCO<sub>2</sub> par site

L'onglet « Energie 1 » correspond aux consommations de combustibles pour le chauffage (gaz, fuel, vapeur d'eau et de froid) et d'électricité (éclairage, équipements électriques, outillage...)

La rubrique « Déplacements » comptabilise la consommation des véhicules de fonction ou de service utilisés par les agents dans le cadre du travail.



### **3.2 – Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en équivalent CO2**

Le SCOPE 3 n'a pas été réalisé.

### **4 – La diffusion des BEGES**

Les BEGES sont diffusés sur le site de la préfecture de région des Hauts de France :  
<http://prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat-dans-la-region/Environnement-developpement-durable-et-prevention-des-risques/Air-climat-energie/Bilans-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-des-services-de-l-Etat>

### **5 – Synthèse des actions mises en oeuvre**

Compte tenu des changements de titulaire de licence, des évolutions en nombre d'agents et d'occupation des locaux, certaines disparités ne permettent pas une comparaison chiffrée pertinente entre les bilans 2013 et 2016.

ACTIONS MISES EN OEUVRE					
	AISNE	NORD	OISE	PAS-DE-CALAIS	SOMME
Chauffage Climatisation	Supprimer l'utilisation des radiateurs supplémentaires branchés sur le réseau électrique. Contrôler les opérations de maintenance de l'installation de chauffage (nettoyage du brûleur, désembouage du circuit hydraulique) Remplacement des menuiseries	Dans le cadre du contrat de performance énergétique du site Scrive, les zones signalées sous-chauffées ont été équipées d'émetteurs, évitant ainsi le recours à des dispositifs électriques d'appoint très énergivores. La sous-préfecture de Valenciennes a été intégralement pourvue en robinets thermostatiques. Les sites d'Avesnes-sur-Helpe et de Lille Giélée l'ont été partiellement. Des travaux de rénovation des installations de chauffage ont été réalisés notamment par : - le remplacement de la régulation du système de chauffage de la sous-préfecture de Cambrai - la réfection de l'armoire électrique et de la régulation de la chaufferie du site Capron à la sous-préfecture de Valenciennes Ils se poursuivront au cours des prochains exercices, sous réserve de disponibilité budgétaire, avec le remplacement de la chaudière de la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe dès 2017, puis la rénovation de la gestion technique centralisée à Douai notamment. Par ailleurs, des travaux de rénovation de la toiture et des fenêtres de la sous-préfecture de Valenciennes ont été entamés depuis 2014 et s'achèveront en 2017. De même, à Lille, les menuiseries du bâtiment « ICPE » sur le site de Scrive ont été remplacées en 2015 et celles du rez-de-chaussée du site Giélée l'ont été courant 2016. En 2017, les ouvrants de la cour d'honneur du site Giélée devraient être renouvelés.	Interdire l'utilisation des radiateurs supplémentaires branchés sur le réseau électrique. Cette pratique est d'ores et déjà très limitée. Remplacement des vannes thermostatiques défectueuses (poursuite d'opération).	Remplacement des chaudières fioul de la SP de Lens par une chaudière gaz condensation haut rendement - 3ème trimestre 2016 Remplacement des menuiseries de la SP de St Omer (fait en 2015 pour la façade avant) – 3ème trimestre 2016 pour la façade arrière. Maintenance de la climatisation réalisée régulièrement par contrat régional	Changement des pompes afin d'optimiser le rendement de l'installation et diminuer les consommations de fluides (5 200 €) Travaux sur toitures (5000 €) Changement d' huisseries (29 040 €) Blocage du système de climatisation de façon à ce qu'il puisse descendre en deçà de la valeur de 20 °
Electricité Eclairage	Installer des détecteurs de présence Installer des dispositifs d'extinction automatique de l'éclairage Remplacement de l'éclairage fluorescent par un éclairage plus performant Supprimer les lampes halogènes Généraliser les ampoules basse consommation	Des détecteurs de présence ont été installés dans certains locaux de Lille et Dunkerque (sanitaires, résidences...), action qui sera étendue à d'autres sites. Le remplacement des appareils d'éclairage a été exécuté dans le hall de la sous-préfecture de Valenciennes et sur la totalité des locaux de la sous-préfecture de Cambrai, cette action se poursuivra sur les autres sites.	Poursuite du remplacement d'une partie des anciens luminaires par un éclairage moins énergivore. Rappeler aux agents les bons gestes d'éco-responsabilité.	Mise en place systématique d'ampoules à basse consommation ; Minuteries dans tous les dégagements et sanitaires.	Travaux de mise aux normes des installations électriques du bâtiment principal de la préfecture (212 794 €) et adoption de systèmes d'éclairage basse-consommation
Fluides	Suivre la consommation des fluides par site Saisir les données dans l'outil de suivi des fluides GEAUDE	En plus de ces mesures sur les activités générant du CO <sup>2</sup> , la préfecture du Nord agit pour la préservation de la ressource en eau en équipant ses installations sanitaires par des mousseurs spécifiques.	Fiabilisation du tableau interne de suivi financier des consommations de fluides. Mise en place de moyens destinés à réduire les consommations d'eau.		
Déplacements	Favoriser le recours aux outils de téléconférence (audio, visio conférence, outils collaboratifs à distance) Encourager le co-voiturage Développer la formation à l'éco-conduite	L'ensemble des sites de la préfecture du Nord ont été équipés de visioconférence. Ce dispositif est accessible à l'ensemble des agents dans le cadre de réunion ou formation au travers du site de réservation de salles.  Le logiciel de réservation des véhicules a été remanié afin de rationaliser la gestion des véhicules administratifs, avec un engagement de chaque utilisateur par la signature d'une charte d'utilisation. Le parc automobile s'est équipé de 6 véhicules hybrides et 2 véhicules électriques pour les services techniques.  Afin de réduire l'impact écologique, les livraisons et prestations diverses impliquant une consommation de carburant sont regroupées autant que possible.	Mise en place d'une procédure afin d'optimiser les trajets : L'utilisation des petites cylindrées du parc automobile est imposée et la taille du véhicule doit être adaptée au nombre de personnes et au matériel à transporter. Une validation des réservations est assurée par le responsable du garage au vu de ces éléments. Remplacement de véhicules thermiques par des véhicules hybrides. Action de sensibilisation à l'éco-conduite : un chauffeur et le conseiller de prévention de l'administration ont été formés en théorie et en pratique à l'éco-conduite. En 2014, ils ont proposé une action visant à dispenser cette formation par un stage sur route aux agents volontaires. Cette action sera prochainement renouvelée. Encourager le covoiturage en développant le module mis en place sur le site intranet de la préfecture en 2012. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle grande région, les services seront sensibilisés par la diffusion d'une note à l'utilisation de la visio conférence et la mutualisation des outils de téléconférence. Un recensement de ces outils sera réalisé et diffusé à l'ensemble des services (préfecture, sous-préfectures et DDI).	2 véhicules électriques déjà acquis depuis 3 ans. Une 3ème est prévue pour la sous préfecture de Béthune en 2016. Installation de 2 garages à vélos pour inciter les agents à utiliser ce mode de déplacement pour leur trajet domicile – travail. Participation au plan de déplacement de l'administration en partenariat avec le CD 62 et la communauté urbaine d'Arras. Recours à la visioconférence sur tous les sites (Préfecture et les 6 SP). 3 salles équipées en préfecture et 2 visios portables acquises début 2016	
Fournitures de bureau	Livraison des fournitures de bureau limitée à une seule par mois (sauf besoins urgents) Commandes mutualisées pour l'ensemble des sites			Achat de fournitures au niveau local si possible. Récupération du papier pour recyclage.	Diminution de la dotation annuelle par agent (-3%)
Informatique Impressions papier	Remplacement de 90 % des postes de travail informatique d'ici 2 ans par des terminaux dits "légers" qui consomment jusqu'à 7 fois moins de courant qu'un ordinateur classique (et toutes les recommandations en terme de "veille écran" seront de fait incluses) Renouvellement régulier du parc informatiques et onduleurs Recourir au « free cooling » Non remplacement des imprimantes individuelles Paramétrer les impressions en recto-verso et noir/blanc par défaut sur tous les ordinateurs	La réduction du parc d'imprimantes se poursuit au profit de la mutualisation de copieurs configurés en recto-verso et la prochaine réforme PPNG devrait avoir un impact non négligeable sur ce sujet.	Nouvelle sortie du parc des imprimantes individuelles.	Recyclage des composants informatiques par une entreprise spécialisée. Partenariat avec Conibi pour la récupération des toners de toutes les imprimantes et tous les copieurs. Copieurs d'étages configurés par défaut en R/V et programmation en mode « économie d'énergie » depuis le remplacement du matériel au 1 <sup>er</sup> trimestre 2016.	Installation programmée d'un système de ralentissement de la vitesse des processeurs en cas de non-activité informatique Emploi systématique du recto-verso et sensibilisation des agents au non-recours à l'impression

ACTIONS MISES EN OEUVRE					
	AISNE	NORD	OISE	PAS-DE-CALAIS	SOMME
Communication	Campagnes sur les éco-gestes particuliers	Régulièrement des messages de rappel sont transmis à l'ensemble des occupants concernant l'extinction des lumières, la fermeture des portes, l'usage raisonnable des consommables, la préservation de la ressource en eau par des gestes simples quotidiens ainsi que le respect du tri sélectif des déchets. Des informations sur le traitement des mobiliers cassés, des déchets équipements électriques et électroniques (DEEE), des piles et accumulateurs sont relayées par messagerie électronique ou consultable sur le site intranet.	Mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation à l'adoption de gestes simples éco-responsables : éteindre les lumières en quittant les locaux, éteindre les ordinateurs...		
Politique immobilière	Rationaliser les implantations en regroupant les espaces de travail Respecter les ratios d'occupation des locaux édictés par France Domaine, soit 12 m <sup>2</sup> par agent		Une étude sur la rationalisation des implantations est en cours. Elle devra permettre de densifier certaines structures en regroupant différents services.		
Actions transverses	Favoriser l'achat d'équipements présentant les meilleures performances énergétiques Tri des emballages papiers cartons et autres déchets				